

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Etablissement :** Académie de Musique et des Arts parlés RENE BORREMANS Inscription  Réinscription   
Rue Bonsecours, 45 à 6220 FLEURUS

Personne morale responsable de la collecte des données<sup>1</sup> : Administration communale de la Ville de Fleurus  
Coordonnées du délégué à la protection des données : Laurent MANISCALCO, Directeur Général

**Domaines : (Biffer le(s) domaine(s) non suivi(s))**

Arts plastiques, visuels et de l'espace      Musique      Arts de la parole et du théâtre      Danse

**Informations de l'élève :** Nom : ..... Prénom(s) .....

Date de naissance : ..... Numéro de registre national<sup>2</sup> : ..... Genre : F/M/X.....  
Adresse : rue..... n°..... bte .....  
CP..... Localité.....  
Tél : ..... Gsm : ..... E-mail : .....

**Informations de la personne responsable : (A compléter si élève mineur)**

Nom : ..... Prénom : .....  
Parent/ Tuteur / Autre : .....  
Adresse (si différente de l'élève) : .....  
Tél : ..... Gsm : ..... E-mail : .....

**(Ré)Inscription au(x) cours: (Encadré à compléter par l'établissement)**

Implantation	Domaine	Cours	Filière	Année	Période(s)	Professeur

**Etudes artistiques déjà suivies/en cours : (A compléter ou barrer si sans objet)**

Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours dans un autre établissement de l'enseignement artistique (ESAHR ou ESA) :

Etablissement	Domaine	Cours	Filière	Année

*Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française.*

**Droit d'inscription (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) : (Encadré à compléter par l'établissement)**

Situation de l'élève : - de 12 ans       Entre 12 et 17 ans       + de 18 ans   
(né après le 31/12/13)      (né entre le 01/01/08 et le 31/12/13)      (né avant le 01/01/08)

Situation générant une exemption ou une exonération (voir verso) N° : .....

Montant à payer : 0 €       94 €       234 €

Document à fournir (\*): **Carte d'identité** + A  B  C  D  E  F  G  H  I  J  K  L

Date d'inscription : .....

Signature de l'élève ou de la personne responsable<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Soit, l'asbl ... / l'Administration communale ou la Ville de ..., représentée par ...

<sup>2</sup> En vertu du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (articles 8 à 11)

<sup>3</sup> Si l'élève est mineur.

- |   |  |
|---|--|
| (*) A : Attestation de l'établiss. enseignement obligatoire                     | G : Attestation de l'établiss. secondaire organisant l'option (H6) |
| B : Attestation de l'ONEM, organisme de paiement (CAPAC – syndicats) (H4)       | H : Attestation du FOREM, ACTIRIS, VDAB ou ADG                     |
| C : Composition de ménage   | I : Attestation du Service fédéral des Pensions                    |
| D : Attestation du CPAS   | J : Preuve inscriptions pour les 2 élèves plus âgés                |
| E : Attestation du SPF Sécurité Sociale, de l'AViQ, du Service PHARE ou du VAPH | K : Attestation de la mutuelle ou annexe H7                        |
| F : Attestation émanant établiss. ESAHR (H5)                                    | L : Carte PROF. ou attestation d'éligibilité                       |

## Drout d'inscription/ Réduction /Exemption

Situation de l'élève	Document à fournir	A payer	
<b>Moins de 12 ans</b> (né après le 31/12/2013)	Copie de la carte d'identité	<b>0 €</b>	
<b>Entre 12 et 17 ans</b> (né entre le 01/01/2008 et le 31/12/2013)	Copie de la carte d'identité	<b>94 €</b>	
<b>Plus de 18 ans</b> (né avant le 01/01/2008)	Copie de la carte d'identité	<b>234 €</b>	

N°	Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	A fournir
1.	Inscrit dans l' <b>enseignement obligatoire</b> , supérieur, pour adultes ou en alternance organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, pour adultes ou en alternance (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	<b>94 €</b>	A
2.	<b>Plus de 12 ans</b> et inscrit dans l'enseignement fondamental	Attestation de l' <b>école primaire</b> fréquentée	0 €	A
3.	<b>Chômeur complet indemnisé</b>	Attestation de l' <b>ONEM</b> ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) ( <b>Annexe H4</b> )	0 €	B
4.	<b>A charge d'un chômeur complet indemnisé</b> ayant <b>le statut de chef</b> de ménage reconnu par l' <b>ONEM</b>	Attestation de l' <b>ONEM (Annexe H4)</b> + composition de ménage	0 €	B + C
5.	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	Attestation du <b>CPAS</b>	0 €	D
6.	Bénéficiaire du revenu d'intégration <b>et leurs enfants qui font partie du même ménage</b>	Attestation du <b>CPAS</b> + composition de ménage	0 €	D + C
7.	<b>Bénéficiaire du statut de handicapé</b>	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l' <b>AViQ</b> (Wallonie), du Service <b>PHARE</b> (Bruxelles) ou du <b>VAPH</b> (Flandre) <b>! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !</b>	0 €	E
8.	<b>Bénéficiaire du statut de handicapé et leurs enfants qui font partie du même ménage</b>	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l' <b>AViQ</b> (Wallonie), du Service <b>PHARE</b> (Bruxelles) ou du <b>VAPH</b> (Flandre) + composition de ménage <b>! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !</b>	0 €	E + C
9.	<b>Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle</b>	Attestation du <b>FOREM (Annexe H3)</b> Attestations d' <b>ACTIRIS (A15 et A23)</b> Attestation <b>VDAB</b> ou de l' <b>ADG</b>	0 €	H
10.	Pensionné sous statut <b>GRAPA</b>	Attestation du Service fédéral des pensions	0 €	I
11.	<b>3<sup>ème</sup> élève et les suivants</b> faisant partie d'un même ménage (paiement DI des 2 élèves les plus âgés)	Preuve des inscriptions des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage	0 €	J + C
12.	<b>S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR</b>	Attestation de l'établissement de l' <b>ESAHR (Annexe H5)</b>	0 €	F
13.	Inscrit en <b>humanités artistiques</b> dans l' <b>ESAHR</b>	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire fréquenté	0 €	A
14.	Inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou qualification du <b>secteur 10 : Beaux-Arts</b>	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire ( <b>Annexe H6 uniquement</b> )	0 €	G
15.	Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement prof. du <b>secteur 6 : Arts appliqués</b>	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire ( <b>Annexe H6 uniquement</b> )	0 €	G
16.	Bénéficiaire de l'intervention majorée ( <b>BIM</b> )	Document officiel de la mutuelle attestant le statut <b>BIM</b>  Annexe H7	0 €	K
17.	Détenteur de la <b>Carte PROF.</b>	Carte <b>PROF.</b> (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil)  Attestation d'éligibilité, pour les membres du personnel engagés au début de l'année (document à demander au service <b>PROF</b> à l'adresse : <a href="mailto:info@carteprof.be">info@carteprof.be</a> )	0 €	L

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès du service de protection des données du Ministère de la Communauté française, situé Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles ([protectiondesdonnees@cfwb.be](mailto:protectiondesdonnees@cfwb.be))